

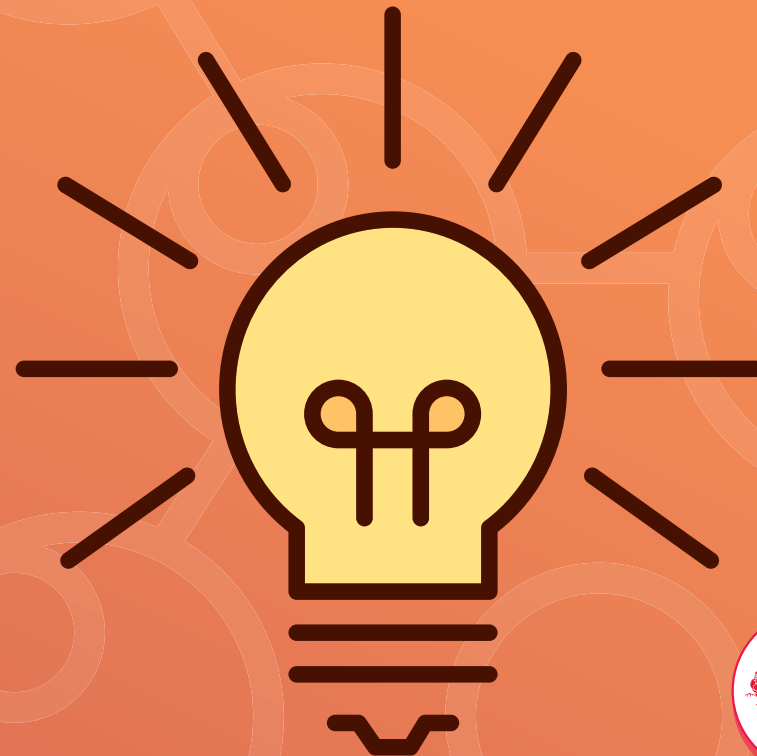
Envie d'en savoir plus ?

Visitez le site www.bewarejobs.be
ou contactez les gestionnaires du programme.

pierre.demoitie@spw.wallonie.be / 32 (0)81 33 45 40
alexandra.lacroix@spw.wallonie.be / 32 (0)81 33 45 51
didier.flagothier@spw.wallonie.be / 32 (0)81 33 45 27



BELgium WALLonia REsearch Fellowships



Design par  www.petitpoisson.be – septembre 2019

Le programme BEWARE est cofinancé
par la Commission européenne
(Actions Marie Skłodowska-Curie – contrat 847587)
dans le cadre du programme Horizon 2020



Le programme BEWARE offre la possibilité à des chercheurs hautement qualifiés d'effectuer un séjour en Belgique (Wallonie ou Bruxelles) et de profiter de l'expertise d'une PME, d'un centre de recherche, d'une université ou d'une haute école.

Qui peut postuler ?

Tous les chercheurs, quelle que soit leur nationalité, détenteurs d'un doctorat ou pouvant prouver une expérience de recherche de quatre ans peuvent postuler à ce programme.

A la clôture de l'appel, ils doivent se trouver en situation de mobilité, c'est-à-dire avoir passé moins de 12 mois sur les 36 derniers en Belgique.

Quels sont les domaines de recherche ?

Toutes les thématiques de recherche sont couvertes mais le projet doit démontrer un aspect innovant et / ou permettre le transfert de technologie.

Quelles peuvent-être les unités d'accueil ?

Le projet de recherche est soumis conjointement par le chercheur et deux promoteurs issus de :

- une PME et une des cinq universités francophones
- une PME et une des 19 hautes écoles francophones
- une PME et un des 19 centres de recherche agréés en Wallonie



Combien de temps dure le mandat ?

La durée du mandat varie de 24 à 36 mois et le séjour doit s'effectuer de manière équilibrée entre les deux unités d'accueil.

Que comprend le mandat ?

Dans le mandat sont inclus :

- un salaire annuel brut, y compris les congés payés et les primes de fin d'année (barème de chargé de recherche)
- l'assurance « accident du travail »
- les contributions au système de Sécurité sociale belge (soins de santé, allocations familiales ...)
- une allocation de mobilité de 250 € / mois
- un crédit de fonctionnement de 500 € / mois



Quand peut-on postuler ?

Il y a deux deadlines annuelles pour la soumission : avril (2020, 2021 et 2022) et octobre (2020 et 2021).

Les appels sont ouverts au moins quatre mois avant la deadline.

Comment soumettre sa proposition ?

- Consulter le site www.bewarejobs.be pour trouver toutes les informations utiles (formulaire de soumission, personne de contact ...)
- Identifier les unités d'accueil académique et en entreprise les plus pertinentes avec le projet
- Définir avec elles le projet de recherche commun

La procédure de sélection, qui inclut un *peer review* international, dure environ trois mois.

